



PROCES VERBAL  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE ORDINAIRE  
Du 11/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à dix-huit heures, les membres du bureau Communautaire de la Communauté de Communes Les Bertranges se sont réunis à La Chapelle-Montlinard sous la présidence de Monsieur Claude BALAND, Président de la Communauté de Communes.

**Nombre de conseillers,  
membres du bureau**

En exercice : 16

Présents : 12

Absents : 4

Dont représentés : 0

Votants : 12

**Présents :** Monsieur Claude BALAND, Monsieur Jean-Claude CHARRET, Monsieur Jean-Pierre CHATEAU, Monsieur Gilles DEVIENNE, Monsieur René FAUST, Madame Christine HIVERT, Monsieur Éric JACQUET, Madame Dominique JOLLY-MEILHAN, Monsieur Philippe RONDAT, Madame Bénédicte SURELLE, Madame Sylvie THOMAS, Monsieur Henri VALES

**Absents :**

Monsieur Sébastien CLEMENCON, Monsieur Marc FAUCHE, Monsieur Frédéric GRASSET, Monsieur Éric GUYOT

**1. DELIBERATIONS**

**1. Délibération n° 2023-055 : Attribution du marché pour l'aménagement de la place de l'église de Prémery**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	10	10	0	1	1

*Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment, la compétence « Voirie »*

*Vu la délégation de pouvoir consentie par le conseil communautaire, en vertu de la délibération n°2020-046*

*Vu l'article L.2120-1 du code de la commande publique*

*Vu les articles R2152-6 et R2152-7 du code de la commande publique relatif au classement des offres ;*

*Vu la proposition de la commission « Voirie » et de la Commission d'appel d'offres réunie le vendredi 5 mai 2023*

Considérant que la communauté de communes a lancé une consultation dans le cadre d'un groupement de commandes avec la commune Prémery pour des travaux d'aménagement du pourtour de l'église de Prémery ;

Considérant que la commission d'appel d'offres et commission « Voirie », réunies le 5 mai 2023 proposent les lots suivants :

- **LOT 1 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS (avec deux variantes)**
- **LOT 2 ESPACES VERTS**

Considérant que le règlement de consultation prévoit que l'offre économique la plus avantageuse est appréciée en fonction de la valeur technique (60%) et du Prix (40%).

Il est proposé de retenir les offres suivantes :

- **LOT 1** : entreprise MARIO et LONGO pour un montant total de 148 663.95 € HT (avec les deux variantes) (dont 105 339 € HT à la charge de la communauté de communes)
- **LOT 2** : entreprise ID VERDE (Côte d'or) pour un montant de 44 297 € HT (entièrement à la charge de la commune de Prémery)

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **De valider l'attribution des marchés de travaux aux entreprises suivantes :**
  - **LOT 1** : entreprise MARIO et LONGO pour un montant total de 148 663.95 € HT (avec les deux variantes) (dont 105 339 € HT à la charge de la communauté de communes)
  - **LOT 2** : entreprise ID VERDE (Côte d'or) pour un montant de 44 297 € HT (entièrement à la charge de la commune de Prémery)
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes d'engagements, les ordres de services et tous les documents afférents aux marchés attribués par le bureau communautaire sous réserve de l'inscription des crédits budgétaires aux budgets primitifs.**

2. **Délibération n° 2023-056 : Attribution du marché pour les routes de transport de bois (routes forestières)**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	11	10	1	0	1

*Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment, la compétence « Voirie »*

*Vu la délégation de pouvoir consentie par le conseil communautaire, en vertu de la délibération n°2020-046*

*Vu l'article L.2120-1 du code de la commande publique*

*Vu les articles R2152-6 et R2152-7 du code de la commande publique relatif au classement des offres ;*

*Vu la proposition de la commission « Voirie » et de la Commission d'appel d'offres réunie le vendredi 5 mai 2023*

Considérant que la communauté de communes a lancé une consultation dans le cadre d'un appel à projet pour la réfection des routes destinées au transport du bois ;

Considérant que la commission d'appel d'offres et commission « Voirie », réunies le 5 mai 2023 proposent les lots suivants :

- **LOT 1 ENROBE (avec une tranche ferme et deux tranches optionnelles)**
- **LOT 2 GRAVILLONNAGE (avec une tranche ferme et trois tranches optionnelles)**

Considérant que le règlement de consultation prévoit que l'offre économique la plus avantageuse est appréciée en fonction de la valeur technique (60%) et du Prix (40%).

**Il est proposé de retenir les offres suivantes :**

- **LOT 1 :** entreprise MERLOT TP pour un montant total de 321 894.40 € HT (avec les deux tranches optionnelles)
- **LOT 2 :** entreprise MERLOT TP pour un montant total de 385 964.75 € HT (avec les trois tranches optionnelles)

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide à la majorité :**

- **De valider l'attribution des marchés de travaux aux entreprises suivantes :**
  - **LOT 1 :** entreprise MERLOT TP pour un montant total de 321 894.40 € HT (avec les deux tranches optionnelles)
  - **LOT 2 :** entreprise MERLOT TP pour un montant total de 385 964.75 € HT (avec les trois tranches optionnelles)
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes d'engagements, les ordres de services et tous les documents afférents aux marchés attribués par le bureau communautaire sous réserve de l'inscription des crédits budgétaires aux budgets primitifs.**
- **De dire que l'affermissement des tranches optionnelles sera réalisé par notification d'un ordre de service.**

Le secrétaire de séance

Christine HIVERT

Le Président



Claude BALAND

